# Stagiaires Associés

CEGORIF 6 avril 2013




Denis Bardou



# Stagiaires Associés

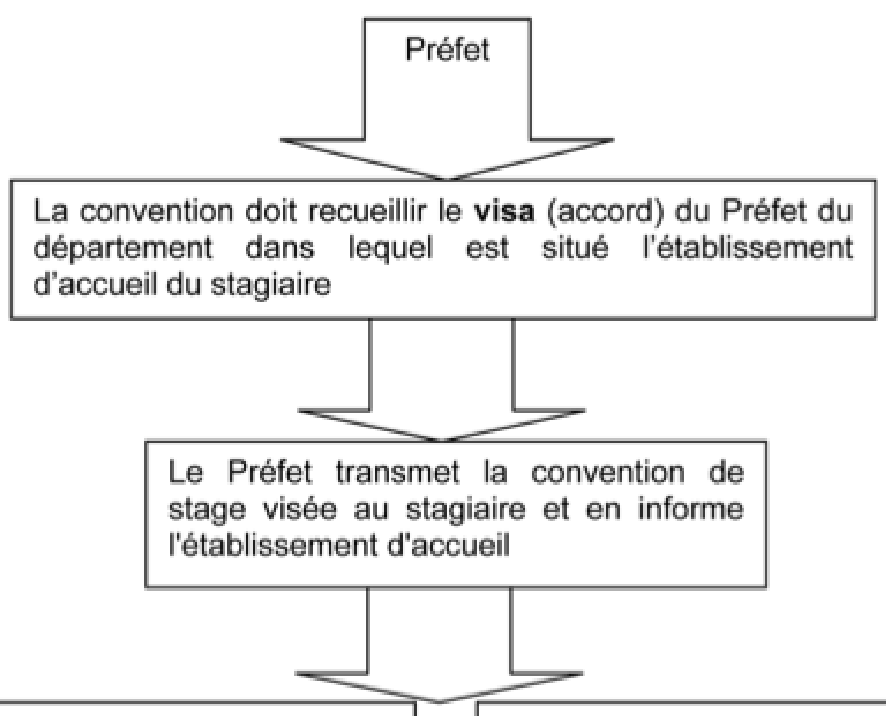
## Mode d'emploi

# Les Textes

- Arrêté du 16 mai 2011 relatif aux stagiaires associés mentionnés au 1° de l'article R. 6134-2 du code de santé publique
- Circulaire interministérielle DIMM/BIP/DGOS/RH4 n°2012-111 du 7 mars 2012 relative aux conditions d'accueil et de recrutement des stagiaires associés

## SCHÉMA DU PROCESSUS D'ACCUEIL DU STAGIAIRE ASSOCIÉ

**Dans le cadre d'une convention de coopération internationale, une convention de stage* doit être** signée entre l'établissement public de santé français, l'établissement ou organisme étranger, le praticien responsable du suivi du stage et le stagiaire associé et élaborée 2 mois avant le début du stage.




Pour les stages de moins de 3 mois : le stagiaire dépose une demande de visa de court séjour auprès du poste consulaire compétent dans son pays de résidence si sa nationalité l'exige**.
Préfet → stagiaire associé → consulat → visa court séjour

Pour les stages de plus de 3 mois : le stagiaire dépose une demande de visa de long séjour auprès du poste consulaire compétent dans son pays de résidence.
Préfet → stagiaire associé → consulat → visa long séjour

Le stagiaire associé arrive en France muni de son visa et de sa convention de stage visée

Dans les trois mois de son arrivée en France, le stagiaire doit accomplir les formalités nécessaires auprès de la délégation territoriale OFII compétente en raison de son lieu de résidence.



# Première étape : Convention internationale de coopération

Tunis : 8 au 12 janvier 2013

Président : Dr Pierre Panel
Email : cegorif@orange.fr

Le 09/01/2013

# Accord de coopération internationale entre le service de gynéco-obstétrique de la faculté de Tunis et le Cercle dʼ étude des gynéco-obstétriciens dʼ Ile de France

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention a pour objet dʼ approfondir les relations de coopération scientifique dans des thématiques de recherche communes et de développer les échanges pédagogiques et scientifiques.

Lʼ accord de coopération internationale a pour but de formaliser les échanges et liens anciens existant entre les hôpitaux de Tunis et ceux dʼ Ile de France

**ARTICLE 2 – DOMAINE DU CONTRAT ET PROGRAMME DES TRAVAUX**

Le domaine du présent accord est la collaboration des parties à des échanges dʼ enseignement et de recherches scientifiques. Ce domaine pourra être étendu à tout programme jugé dʼ intérêt mutuel par les deux parties, sous réserve dʼ un avenant au présent accord.

Aucune des stipulations du présent contrat ne saurait être interprétée comme créant des droits et obligations en dehors du domaine du contrat tel que défini ci-dessus.

Les parties sʼ accordent sur la réalisation des travaux définis de façon conjointe.

ARTICLE 3 - DUREE

Le présent accord est conclu pour une durée de 1 an et prend effet à la date de signature par les deux parties. La reconduction se fait par accord tacite tous les ans

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS RELATIVES aux PROGRAMMES DE RECHERCHE EN

Dr Pierre Panel, président du Cégorif, Chef du service de Gynéco-obstétrique, Centre Hospitalier de Versailles-Le Chenay (177 rue de Versailles 78157 Le Cheynay France) ppanel@ch-versailles.fr Tél : 01 39 63 97 33 Fax : 01 39 63 97 32

Dr Pierre PANEL
Président du CEGORIF

Pr ~~agrégé~~ Ahmed Maherzi, Doyen de la Faculté de médecine de Tunis, Doyen.fmt@gmail.com Tél : +216 71 562 762 Fax : +216 7[illegible] 569 427

Pr ~~agrégé~~ Chibani Mounir, Chef du département de gynéco-obstétrique de Tunisie, m.chibani@gmail.com Tel : 0021[illegible] 98 3[illegible] 5[illegible]20 Tél : 98 31 [illegible]8 20

Faculté de Médecine de Tunis
Le Chef de Département
Santé Communautaire « A »
Pr. CHIBANI Mounir

Pr agrégé Neji Khaled, président du comité médical du Centre de Maternité et de Néonatologie de Tunis [illegible]rns.tn Tel +216 26 872 000/+216 98 352 744

Dr Denis BARDOU, Vice Président du Cégorif, Chef du Pôle Femme-Enfant, Hôpitaux de Saint-Maurice 14 rue du Val d'Osne [illegible] Saint Maurice France) d.bardou@hopitaux-st-maurice.fr Tél : 01 43 96 66 54 Fax : 01 43 96 66 55

Maternité des Hôpitaux de St Maurice
Dr D. BARDOU
Praticien Hospitalier Ancien CCA
94 00 16 819 ① 01.43.96.60.68





# Deuxième étape : Convention de mobilité

Maternité des Hôpitaux de Saint-Maurice
Obstétrique - Chirurgie gynécologique - Néonatologie
12-14, rue du Val d'Osne
94415 Saint Maurice cedex
Accueil : 01 43 96 60 68
Fax : 01 43 96 66 55

Article 4 –

Lorsque le stagiaire associé bénéficie des congés prévus aux articles R.6153-12 à R. 6153-14 et R. 6153-17 du code de santé publique, les Hôpitaux de Saint Maurice où le stagiaire associé est affecté, assurent les éléments de rémunérations prévus aux dits articles.

Article 5 –

Le stagiaire associé s'engage à souscrire une assurance en responsabilité civile et à présenter une attestation de sa compagnie d'assurance lors de sa prise de fonction.

Article 6 –

Mr … (stagiaire associé) est soumis pendant la durée du stage au régime disciplinaire prévu aux articles R. 6153-29 à R. 6153-40 du code de santé publique. Le directeur de l'établissement de santé dont relève le stagiaire associé, après avis du praticien responsable du suivi du stage, peut mettre fin au stage ou le suspendre en fonction de la gravité des faits qui lui sont reprochés.
En tout état de cause, il ne pourra être mis fin à ce stage de façon unilatérale sans réunion préalable des parties contractantes et sous réserve d'un préavis de quinze jours.

Article 7 –

Le stagiaire associé s'engage à ne pas suivre de formation universitaire en France pendant toute la durée de son stage hospitalier

Article 8 –

Le stagiaire associé a été choisi dans le cadre de la coopération ancienne qui lie les Hôpitaux de Saint Maurice et la Faculté de Tunis.
Le stagiaire doit être résident en gynéco-obstétrique ou ayant terminé leur résidanat.

Le stagiaire associé sera intégré à l'équipe des internes du service. Il effectue les mêmes fonctions que les internes. Il doit respecter les mêmes contraintes et charges que les internes DES.
Dans ce cadre, il participe aux activités du service : visite en hospitalisation, accueil des urgences médicales, consultations cliniques et échographiques, bloc opératoire, participation aux permanences de soins, activité de planning familial et de PMI, notamment les IVG.

Un rapport de stage clôture leur séjour. Il reprend l'ensemble de leurs activités cliniques et de recherche, ainsi qu'un bilan de connaissance

# Que cherchent les stagiaires associés ?

- Une expérience française
- Une formation spécifique
- En attente d'une évolution de carrière

# Que faire ?

Obtenir les signatures :



Hôpitaux de Saint-Maurice

Maternité des Hôpitaux de Saint-Maurice
*Obstétrique - Chirurgie gynécologique - Néonatologie*
12-14, rue du Val d'Osne
94415 Saint Maurice cedex
Accueil : 01 43 96 60 68
Fax : 01 43 96 66 55

Fait à Tunis, le ....09.10.13.........................................

Le Professeur ~~agrégé~~ Ahmed Ma...zi, D... de la Faculté de médecine de Tunis

Faculté de Médecine de Tunis – Le Doyen – Université de Tunis El Manar

Le Professeur ~~agrégé~~ Mounir Chibani, Ch... du Département de Gynéco-obstétrique de Tunis

Faculté de Médecine de Tunis
Le Chef de Département
Santé Communautaire « A »
Pr. CHIBANI Mounir

Le Président du Comité Médical du Centre de Maternité et de Néonatologie de Tunis,
Professeur Agrégé Neji Khaled

Le stagiaire associé ....JERIDI.....Sara....

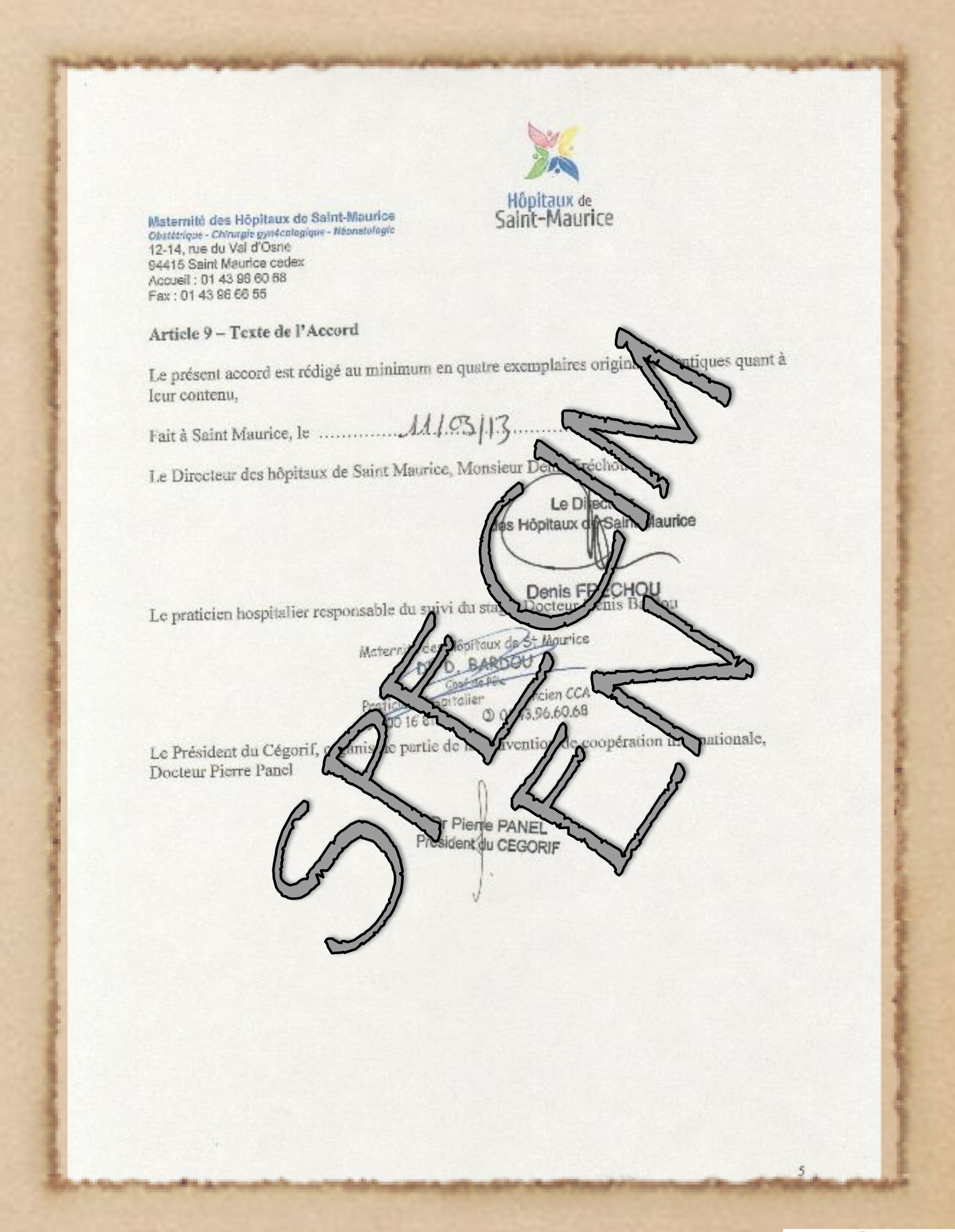
Visa : Préfecture du 94 où sont situés les Hôpitaux de Saint Maurice



Hôpitaux de Saint-Maurice

# Que faire ?

## Convaincre votre directeur



Hôpitaux de Saint-Maurice

Maternité des Hôpitaux de Saint-Maurice
Obstétrique - Chirurgie gynécologique - Néonatologie
12-14, rue du Val d'Osne
94415 Saint Maurice cedex
Accueil : 01 43 96 60 68
Fax : 01 43 96 66 55

**Article 9 – Texte de l'Accord**

Le présent accord est rédigé au minimum en quatre exemplaires origin[illegible]ntiques quant à leur contenu,

Fait à Saint Maurice, le ..............11/03/13..........

Le Directeur des hôpitaux de Saint Maurice, Monsieur Den[illegible] Fréchou

Le Direct[illegible]
des Hôpitaux d[illegible] Saint Maurice

Denis FRECHOU

Le praticien hospitalier responsable du suivi du sta[illegible] Docteur [illegible]enis Ba[illegible]ou

Maternit[illegible] des Hôpitaux de St Maurice
D[illegible] D. BARDOU
Praticien [illegible]spitalier [illegible]cien CCA
[illegible]00 16 6[illegible] ✆ 0[illegible]3.96.60.68

Le Président du Cégorif, o[illegible]nis[illegible]e partie de l[illegible] [illegible]ventio[illegible] de coopération in[illegible]nationale, Docteur Pierre Panel

Dr Pierre PANEL
Président du CEGORIF





# Les difficultés :

- Problèmes de calendrier :
  - 2mois à l'avance
  - télescopage avec le choix des DES
- Mobiliser la DAM
- Relancer la Préfecture



# Nos atouts :

- Echec du DFMS/A
- Convention internationale servant de cadre
- Convention de mobilité "type"
- Contacts :
  - avec la Faculté de Tunis
  - avec l'ambassade

# Perpectives :

- CEGORIF centralise les demandes des stagiaires
- Elargir les conventions avec d'autres pays

Fin